

# BAC

SNCA e.i.L Convergence

e. comme Efficacité  
i. comme Indépendance  
L. comme Laïcité

## BULLETIN DES AGREGES ET DES CERTIFIES N° 48

TRIMESTRIEL  
Prix : 1 Euro

Avri, Mai, Juin 2013

EDITO

Bulletin des Agrégés et Certifiés de  
l'Education Nationale

SNCA

Certifiés, Agrégés e.i.L.

Convergence

5, rue Clisson 75013 Paris

06 84 57 20 75 & 01 53 94 07 53

FR41@wanadoo.fr

gc.roche@orange.fr

www.snca-nat.fr

### SOMMAIRE

du seul BAC authentique

#### Sommaire

- 1-2 Edito : de la démocratie et de la souveraineté
- 2-3 Concours réservés : une session scandaleuse
- 4 Stock, flux et optimisation
- 4-5 L'égalité républicaine des droits bafouée
- 5-6 Toujours les détournements
- 7-9 Les audiences du 1<sup>er</sup> semestre
- 9-10 Il était une fois ...

**BAC n° 48**

**Avril, Mai, Juin 2013**

**TRIMESTRIEL**

**Directrice de la Publication**  
**Françoise ROCHE**

**N° CPPAP : 09075S 06175**

**N° ISSN : en instance**

**CONCEPTION &  
REALISATION**

**au siège**

**5, rue Clisson 75013 PARIS**

### De la démocratie et de la souveraineté 2005-2013

Le 22 juin 2013, le SNCA e.i.L. Convergence a participé à la journée de réflexion et de débat organisée à la Bourse du Travail de Paris par la Convergence des Collectifs pour la Défense et le Développement des Services Publics (CCDDSP) sur le thème :

« **Décentralisation (acte 3),**

**quels enjeux pour les services publics et la démocratie ?** »

Le compte-rendu en sera donné sur le site dès sa parution. D'ailleurs, la contribution de notre Commission Ouvrière des Personnels de Direction a déjà été publiée.

Mais il faut dès maintenant alerté les travailleurs et les citoyens sur ce qui se trame au travers de trois projets de loi qui seront discutés au second semestre 2013 et en 2014.

L'argument de base justifiant ces projets de décentralisation prolongée est, outre la Modernisation de l'Action Publique, ou MAP, qui est la sœur jumelle de la RGPP, la nécessité de la « démocratie de proximité »...

Les actes précédents de décentralisation, 1982-1983, puis, en contrepartie, 2005, n'ont jamais fait l'objet d'un véritable bilan. La pratique de la Vème République, dans le droit fil de la pensée de son fondateur, est que l'élu qui représente l'ensemble de la Nation est le Président de la République, les autres élus, y compris ceux de la représentation nationale, les parlementaires, ne portent que des aspirations locales. La tendance est donc forte de confondre la « démocratie de proximité » et le clientélisme, ce qui en matière de démocratie pure et simple est entaché par une tare indélébile, celle de la corruption.

Le SNCA e.i.L. Convergence conçoit, à l'instar de la CCDDSP, la démocratie de proximité différemment : la **gestion collective des services publics par les salariés du secteur concerné, les citoyens qui les utilisent et les élus** qui sont les décideurs en matière de financement et d'organisation du territoire. Modalité de fonctionnement qui n'est pas du tout inscrite dans les projets de loi !

Au vrai, la restructuration en grandes entités intercommunales, allant jusqu'à la métropolisation (déjà votée pour LYON), permettant les gros investissements et l'extension des infrastructures performantes, concerne à peu près la moitié de la population. Le grand historien Fernand BRAUDEL, constatait, pour le déplorer, que **de façon récurrente 40 % de la population française sont confinés sur des territoires insuffisamment ou mal dotés en moyens de transport, en services administratifs, en équipements scolaires et sanitaires ; et en emplois, par conséquent ...**

Au lieu de corriger cette tendance multiséculaire qui disqualifie une partie de la population numériquement en expansion, le gouvernement va demander au Parlement d'amplifier cette disparité territoriale et sociale.

Drôle de façon de mener une politique républicaine, dans l'intérêt général et le souci de l'égalité des droits de chacun !

Le paradoxe n'est qu'apparent car l'argument, les arguments, mis en avant, modernisation et démocratie de proximité, cache-nt, comme l'arbre la forêt, le véritable projet : **contourner l'Etat-Nation, qui garantit les droits des citoyens et des travailleurs, pour édifier une Union Européenne des territoires, totalement soumise à l'idéologie libérale et à l'emprise des marchés financiers.**

Cela rappelle à tous 2005 et le **NON** retentissant des citoyens français au projet de Traité Constitutionnel Européen.

**NON** tellement puissant que les partis qui sont en alternance au pouvoir en sont devenus sourds au point de pas l'entendre ni d'en tenir compte.

Cette gifle donnée par le Peuple au projet capitaliste d'une Europe de la marchandisation effrénée a été sanctionnée par le **déni de démocratie le plus éhonté pratiqué par ceux qui nous gouvernent.**

**N'est-il pas temps que le Peuple républicain, au nom des valeurs humanistes et sociales qui le mobilisent et l'unifient, exige, au lieu de passer à l'acte 3 de la décentralisation, que ce qu'il a démocratiquement décidé en 2005 lui soit enfin rendu et que sa souveraineté, alors confisquée, soit rétablie ?**

*La secrétaire générale  
Françoise Roche*

## **Concours réservés : une session scandaleuse**

Le SNCA e.i.L. Convergence s'est suffisamment impliqué dans l'élaboration, puis le vote de la loi du 12 mars 2012 en vue de la résorption de la précarité dans les trois Fonctions Publiques et ensuite dans la mise en place des concours réservés qui découlaient de son adoption, pour dire quel énorme scandale fut la première session 2013.

Partout ! Dans la FP d'Etat comme dans la FP hospitalière !

Il s'en tiendra pourtant à ce qui est advenu dans l'Education Nationale, et particulièrement pour les personnels contractuels GRETA et MGIEN.

Le ministère de l'Education Nationale avait prévu que l'écrit serait la constitution par chaque candidat d'un dossier pour la **Reconnaissance des Acquis et de l'Expérience Professionnelle** (RAEP). Les futurs candidats issus des GRETA et des MGIEN avaient été informés *via* certains rectorats, eux-mêmes instruits par le Cabinet, que, s'ils devaient obligatoirement s'inscrire dans leur discipline académique d'origine, leur RAEP porterait sur leur **METIER**, c'est-à-dire la **Coordination Pédagogique Ingénierie de Formation** (CPIF) qu'ils pratiquent depuis de nombreuses années et dont les textes ministériels produits afin de lutter contre le décrochage scolaire parlent abondamment pour insister tant sur l'utilité de la CPIF que sur la capacité innovante de ceux qui l'exercent.

De même, ils avaient été assurés que les jurys de spécialités qui interrogeraient à l'oral les candidats CPIF admissibles, seraient sensibilisés au cas particulier de ces candidats et de leur RAEP.

Outre que les jurys ont souvent été réduits à leur plus simple expression, c'est-à-dire deux profs d'une matière d'enseignement, même pas supervisés par un inspecteur mis en

facteur commun, ces jurys, avec un mépris qui traduit aussi, hélas, une incapacité à comprendre le sens des mots, ont parfois prétendu, devant les candidats anéantis, que ces concours réservés n'étaient pas une validation des acquis, alors même que c'est bien ce qu'implique l'appellation de RAEP ...

Et tout est à l'avenant ...

Dans l'académie de VERSAILLES où fonctionne la plus grosse MGIEN, désormais MLDS (Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire), qui a été, par la capacité innovante de ses personnels titulaires et précaires (moitié, moitié), le modèle de toutes les circulaires traitant de la lutte contre le décrochage scolaire, de CHATEL à PEILLON, il y avait 11 candidats, avec 8, 10, 15 ans et plus de pratique de CPIF derrière eux ; qui, pendant tout ce temps, ont contribué à faire réussir la réinsertion scolaire et sociale de plus de 80 % des jeunes dont ils se sont occupés (l'ambition de HOLLANDE-AYRAULT est de réduire le décrochage de ... 50 % !) Eh bien ! Sauf un sur liste complémentaire, aucun autre de ces 11 candidats, aguerris et performants, n'a été reçu au concours !

Aucun lauréat !

Tous recalés, tous déstabilisés, tous décrédibilisés, tous humiliés ! Et à leurs propres yeux !

### **TOUS REDOUBLANTS !**

Au moment où la future loi de programmation et d'orientation de l'Ecole, en discussion parlementaire, prévoit de supprimer quasiment tous les redoublements d'élèves, l'institution se permet, elle, de **faire redoubler dans « leur vie de chien », PEILLON dixit, les contractuels de l'Ecole de la République.**

Des personnels précaires et re-précarisés, en charge d'une jeunesse en décrochage social et scolaire, quelle emblématique réalité d'une politique qui fait passer le remboursement de la dette aux marchés financiers avant le bonheur du populo !

Aucune idéologie, là-dedans ! Aucune volonté de maltraiter les personnels recalés, redoublants et « très mal payés », PEILLON re-dixit, ravalés au rang de « menue monnaie », très menue monnaie, puisque là est le nouveau concept ministériel pour parler des sans grade de l'Education Nationale !

A quand le cheptel ?

Le Cabinet, dans un courrier adressé au SNCA e.i.L. Convergence le 22 mars 2013, invite *« les enseignants contractuels à passer les concours de l'enseignement\* car le nombre de postes aux concours a été fortement augmenté. Ainsi, pour les prochaines sessions, 21350 postes seront offerts dans les différents concours externes auxquels s'ajouteront les concours internes et les concours réservés ».*

Il va falloir faire un sacré ménage pour donner corps à ces belles promesses. En particulier, il va falloir **mettre au pas la DGRH\*\* du MEN\*\*\*, qui, tout au long de cette affaire des concours réservés, a maintenu le refus de CPIF, dans la forme et sur le fond.**

La finance interlope enlève des A ...

Et si HOLLANDE-AYRAULT enlevaient les G, les G venant après les D, dans tous les ministères du gouvernement ?

\* la CPIF n'est pas une matière enseignée ... C'est le métier des enseignants coordinateurs qui montent, avec les partenaires adéquats, les actions de réinsertion scolaire des jeunes sortis du système éducatif sans diplôme qualifiant, ce qui est illégal.

\*\* Direction **Générale** des Ressources Humaines

\*\*\* Ministère de l'Education Nationale

## Stock, flux et optimisation

Le délire lexical de ceux qui nous gouvernent (le quatre quarts de la bretonne LEBRANCHU remplace le millefeuille administratif de SARKHOZY pour justifier le 3<sup>ème</sup> acte – la *showbiz* politique ! - de la décentralisation) est imité par la haute administration avec une verve étonnante mais pas toujours du meilleur aloi.

Ainsi une récente enquête du *Monde*, publiée pendant le premier *week end* de Juin, opposait aux 150 000 décrocheurs officiels de HOLLANDE, la réalité de 900 000 adolescents et jeunes adultes qui ne sont ni en formation, ni en emploi, ni même en recherche d'emploi.

Les experts et conseillers en tout genre, les membres du haut encadrement administratif, ne nient pas le fait : cela, c'est le **stock**, disent-ils, avec l'assurance que donne la parfaite maîtrise des procédures du libéralisme économique et de la finance. De ce **stock**, HOLLANDE tirera, à partir de la prochaine rentrée scolaire, un **flux** de 150 000, allez de 180 000 individus, que la MLDS (Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire) et ses personnels hérités de feu la MGIEN ( Mission Générale d'Insertion qui avait, elle, le mérite d'être identifiée comme relevant de l'Education Nationale), tenteront de former et de resocialiser ; avec un succès espéré de 50 % ... Dans un an, les 75 000 ou 90 000 individus qui n'auront pas intégré la colonne « succès » feront retour au **stock** et en constitueront sans doute le fond de « rossignols » que connaît toute entreprise commerciale à un moment ou l'autre de son existence. Un autre **flux**, millésimé 2014-2015, sera tiré du **stock** qui au bout d'un an enrichira son fond de rossignols des 75 000 (ou 90 000) recalés de la MLDS ; et ainsi de suite. Peut-être que, s'il est réélu en 2017, HOLLANDE organisera pour fêter sa nouvelle victoire, une grande braderie destinée à liquider tous ces rossignols sans emploi.

En attendant, pour faire face à ces giclées de **stock**, ou **flux**, la MLDS aura pratiqué l'**optimisation** de ces moyens.

Ce qui veut dire en clair que le nombre de CIO (Centre d'Information et d'Orientation) où doivent se rendre les individus sortis du **stock** sera réduit drastiquement (dans le Val d'Oise de 6 à ...3 !) et que chaque enseignant coordinateur, au lieu de prendre en charge pour chacune de ses actions de réinsertion dans la formation initiale ou professionnelle, une quinzaine de jeunes, s'en verra confier 20 ou 25 ! Pas étonnant que le succès de la MLDS soit estimé à 50 % quand celui de la MGIEN tournait autour de 80 % !

### L'égalité républicaine des droits bafouée par le ministre de l'Education Nationale et sa DGRH\*

Le Recteur de l'Académie de Versailles\*\*, Chancelier des Universités, a adressé, en date du 11 juin 2013, un courrier aux chefs d'établissement publics et privés du second degré, aux inspecteurs de l'Education nationale en charge de l'information et de l'orientation, aux coordonnateurs départementaux de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire, aux directeurs de Centre d'information et d'orientation, aux personnels de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MDLS), dont le contenu est très clair (courrier et annexes) : la lutte contre le décrochage scolaire ne peut être menée avec efficacité que grâce au savoir faire et au dévouement de ceux qui exercent le métier de Coordination Pédagogique Ingénierie de Formation, autrement dit la CPIF que la DGRH\* du MEN a refusé d'inscrire comme discipline faisant l'objet des concours réservés dont la première session a eu lieu cette dernière année scolaire.

A la lumière de cette évidence que, sans la CPIF qui est un métier à part entière, ne peut être menée efficacement la lutte contre le décrochage scolaire, le SNCA e.i.L.

Convergence pointe les anomalies particulièrement scandaleuses de cette première session de concours réservés.

1. Les personnels contractuels exerçant la CPIF dans l'académie de VERSAILLES ont été particulièrement maltraités lors de cette session : 10 recalés sur 11 candidats, le 11<sup>ème</sup> étant admis sur liste complémentaire. Ils représentent pourtant plus du cinquième des personnels de feu la MGIEN-VERSAILLES qui a été l'exemple de ce qu'il faut faire en CPIF pour lutter contre le décrochage scolaire et y remédier avec succès (80 % de réussite alors que le gouvernement AYRAULT table sur 50 %).
2. Ayant reconnu que les personnels exerçant la CPIF (MGIEN et GRETA) pouvaient concourir, le ministère de l'Education Nationale et sa DGRH \* ont pris deux décisions pour le moins incohérentes ;
  - les personnels contractuels exerçant la CPIF devaient s'inscrire dans leur discipline académique d'origine, qu'ils n'exercent plus, au bas mot, depuis au moins cinq ans (et souvent beaucoup plus) ;
  - leur dossier de Reconnaissance des Acquis et de l'Expérience professionnelle (RAEP) porterait sur la CPIF et les jurys seraient sensibilisés à cette approche. Macache ! Il y en a même, qui, illettrés profonds, ont décidé que la RAEP n'avait rien à voir avec une VAE ! Passons sur le fait que certains de ces jurys, n'étant même pas chapeautés par une ombre d'inspecteur, avaient peu de consistance républicaine.
3. Le ministre de l'Education Nationale et sa DGRH\*, en charge d'organiser le recrutement, ont biaisé la loi du 12 mars 2012, votée pour résorber la précarité dans les trois fonctions publiques. Cette loi a été adoptée par le SENAT, passé à gauche, et, en deuxième lecture, par l'ASSEMBLEE NATIONALE, à l'unanimité (moins une voix, celle du député suppléant du ministre de la Fonction Publique qui portait le projet, qui s'est abstenu). En effet, en refusant aux seuls agents contractuels exerçant le métier de CPIF le droit reconnu à tous les autres précaires de la Fonction publique d'Etat, territoriale et hospitalière de concourir sur l'expérience de leur métier, ils ont contrevenu à l'égalité des droits républicaine affirmée dès la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen en juillet 1789.

Si le SNCA e.i.L. Convergence est sollicité par des enseignants-cordinateurs contractuels malchanceux, il donnera son avis favorable et ses conseils quant au recours devant le Tribunal Administratif.

*\* Le SNCA e.i.L. Convergence demande la suppression des DGRH (Direction Générale des Ressources Humaines) et des DRH (Directions des Ressources Humaines) dans tous les services de l'Etat. En effet, au sein de ces services et des ministères, elles exercent la tyrannie de BERCY totalement subjugué, et depuis des lustres, par l'idéologie libérale de l'intangibilité monétaire de l'euro, et de la nécessité budgétaire de droit divin de rembourser la dette : que des fariboles ! On a pris la Bastille, merde !*

*\*\* Evidemment, ses collègues ont fait la même chose dans leurs académies respectives.*

## **Toujours les détournements !**

*Tout le monde a menti à l'Assemblée. Et moi le premier, en expliquant à la demande de François Hollande qu'on atteindrait les 3 % de déficit.  
Jérôme Cahusac*

Le mérite républicain passe pour être reconnu par la réussite aux concours par lesquels l'Etat recrute ses agents à tous les niveaux afin de garantir leur qualification, leur impartialité et leur incorruptibilité. Il est vrai que le MESR\* semble aujourd'hui considérer le concours comme un simple régulateur de la MAP\*\* ... (voir CR de l'audience à ce ministère p. 8)

En quoi il a certainement tort. Mais il est peut-être excusable ; en effet, le comportement des institutions de l'Etat qui recourent aux concours pour recruter leurs agents laisse à désirer quant à sa motivation républicaine.

Prenez, par exemple, le recrutement des chefs d'établissement du second degré dans l'Education Nationale. L'histoire de ce recrutement est complexe : du concours à la cooptation en passant par celui sur profil pour revenir au concours ...

Cette année, c'est le concours qui a prévalu : 5000 candidats pour un peu plus de 500 postes à pourvoir. C'est sans compter les « faisant fonction » contre lesquels le SNCA e.i.L. Convergence n'a aucune animosité, mais dont certains, installés sans doute pour le plus grand bénéfice des élèves, resteront là où ils sont, même si leur « poste » est officiellement mis au concours. Donc en fait de 500 postes à pourvoir il y en a 500 - X (nombre des « faisant fonction »).

Eh bien ! On fera avec les 500-X pour caser les 500 admis et soumis, pour leur affectation définitive, au BAREME ! Ce n'est pas la quadrature du cercle, mais ...

Là-dessus, le barème qui est l'expression concrète du mérite républicain une fois acquise la réussite au concours, en prend un sacré coup ; alors que le concours, anonyme, du moins dans sa partie écrite, doit classer à l'issue de épreuves orales les lauréats selon le cumul des notes d'écrit et d'oral, certains sont surclassés : les agrégés. Là encore, le SNCA (Syndicat Nationale des certifiés et AGREGES) e.i.L. Convergence n'a rien contre les agrégés ; mais si la double peine est condamnable pourquoi admettre le double mérite là où le rang dans la réussite au concours devrait suffire ? Donc, ceux qui sont lauréats mais pas agrégés, et de plus privés de certains postes, acquis quoiqu'il advienne à des « faisant fonction », sont face à un choix réduit de postes qui ne seront ni en centre ville, ni proche d'une capitale régionale, ni hors d'une ZEP et autres attraits similaires. Au passage notons que le petit collège de campagne bénéficie toujours et bêtement de moins d'avantages pécuniaires et en nature que le lycée Henri IV et vous comprendrez pourquoi il est peu probable qu'un premier classé ou un agrégé s'y retrouve. Absurdité ! Et créditée par la DGRH !

Le plus beau, c'est tout de même « la nécessité de service » qui vous fout en l'air le barème et le mérite républicain, pif ! paf, ! d'emblée !. Vous êtes dernier de la liste des admis, mais, par « nécessité de service », vous allez vous retrouver à Paris ; et pas dans un LP, mais dans un collège peinarde, voire un lycée chic.

La nécessité de service traîne à toutes les pages des Lois et Règlements de l'Education Nationale. Ce n'est défini nulle part, mais c'est souverain et incontestable, comme les miracles de Lourdes. Sauf que, pour admettre un miraculé de Lourdes au rang des miraculés en général, il faut des enquêtes longues et des preuves irréfutables (ce qui en matière de miracle est toujours difficile à trouver).

Pour la « nécessité de service », rien de tout cela : aucune enquête, aucune preuve, juste la FOI !

Au bout du compte, il y a le résiduel, ce qui n'est pas tout à fait la quadrature du cercle : vous savez, les [admis - (agrégés + nécessité de service)] qui n'auront pas de poste parce que les « faisant fonction » sont déjà là.

Non, ça ne se passera pas comme ça ! Et pourquoi donc ?

Parce qu'il y aura parmi les 500 admis, et sans doute parmi les bien admis, des hommes et des femmes dégoûtés de voir détourner le barème et le mérite républicain par toutes ces combines officielles et pourtant immondes. Ils renonceront à leur concours, resteront professeur, « le plus beau métier du monde ». Et seront jusqu'à la fin de leur carrière les vilains petits canards qui se sont dégonflés devant la vilénie de ceux qui organisent le détournement des valeurs républicaines.

\* Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

\*\* Modernisation de l'Action Publique

## Les audiences du premier semestre 2013

*Il a semblé au SNCA e.i.L. Convergence que les audiences qui lui ont été accordées aient eu pour objet moins d'écouter ce qu'il avait à dire que de lui faire des cours magistraux afin de lui démontrer la justesse du point de vue des nouvelles équipes dirigeantes. Mais peut-être n'est-ce pas la bonne impression qu'il aurait fallu garder de ces audiences. Sans doute, s'agissait-il plutôt pour les interlocuteurs ministériels de dire d'un trait la « doctrine » afin non seulement de s'auto-convaincre qu'elle est la bonne mais surtout de la mémoriser... D'ailleurs, il faut bien faire cette gymnastique mnémotechnique quand on a passé dix ans à taper sur une politique qu'on poursuit sans sourciller une fois qu'on est au pouvoir !*

### Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche

**Le 26 février 2013**, une délégation du SNCA e.i.L. Convergence a été reçue par le responsable de la Stratégie de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle. Le SNCA e.i.L. Convergence s'inquiétait, comme le Ministre lui-même d'ailleurs\*, de la faiblesse du nombre de bacheliers S passant en sections scientifiques supérieures ; de la propension de ces bacheliers S à occuper les IUT et les classes de BTS au détriment des bacheliers techno et pro ; et, pour ces derniers, des difficultés persistantes entravant leur poursuite d'études supérieures.

Les inquiétudes du SNCA e.i.L. Convergence portent aussi sur la paupérisation grandissante des étudiants et des adultes qui les encadrent ; sur le fait qu'à l'université règne, comme dans les établissements en amont du baccalauréat, la violence, la précarité et le malheur.

Le décrochage universitaire est massif. Or la barre des 80 % d'une tranche d'âge au bac vient d'être atteinte et même dépassée : quel avenir pour ces cohortes de jeunes adultes ? Se pose donc avec urgence la question de la **refondation de l'orientation pré et post bac**.

La formation des maîtres relève de l'Enseignement Supérieur et particulièrement de l'Université ; mais une fois acquise cette formation, l'université se soucie peu de la formation continue des maîtres ; de même qu'elle semble peu consciente de la disparité de traitement entre les profs recrutés à l'ancienne et les nouveaux, passés par la masterisation.

- Bacheliers pro

Le SNCA e.i.L. Convergence a découvert tout le bien qu'il faut penser du

**- 3 / 0 / +3**

Puisque les futurs bacheliers pro préparent désormais le baccalauréat en trois ans et qu'une fois bacheliers ils sont moins forts\* que les autres bacheliers les concurrençant en BTS et en IUT, s'ils accèdent tout de même à ces hautes sphères du savoir, il leur faut une année de mise à niveau, donc une année de plus ! Soit en entre deux (année zéro) soit en cours de préparation au diplôme (3 années post bac)

Ou comment faire une poêle à frire avec une casserole sans queue et une queue sans casserole !

Il faut, bien entendu, organiser la poursuite d'études des bacheliers pro, mais en appliquant la stratégie de la marche d'escalier : une seule discipline en licence pro pour limiter la poursuite d'étude et faire de l'insertion pro immédiate ; en conséquence et à ce stade, les bacheliers pro souhaitant faire des études longues devraient être écartés : une façon de faire fonctionner le filtre social que doit être l'université.

Notons au passage que notre interlocuteur dénonce comme un manque d'ambition sociale l'entassement des bacheliers pro dans certaines filières qui ne les concerne-raie-nt pas. N'est – ce pas plutôt la défektivité de l'orientation préalable et post bac qui est à remettre en cause ?

Il serait question de réformer la deuxième année de bac pro. Quant à la formation en alternance, les ruptures de contrats parachutent en décembre de nouveaux étudiants qui ne savent que faire et dont on ne sait quoi faire.

Mais surtout du pragmatisme pour résoudre tous les problèmes et passer toutes les embûches !

- La formation des professeurs

Si, pour la première fois, un ministère reconnaît devant le SNCA e.i.L. qui le revendique depuis sa création, au détour d'une phrase, que les professeurs exercent un **métier**, la question de leur formation continue prise en charge, ou plutôt non prise en charge, par l'université, semble superfétatoire. D'ailleurs, par le biais de l'École Supérieure de la Formation au Professorat, n'est-on pas dans la logique de la formation dispensée selon les ordres donnés par l'employeur ? C'est sans doute aussi l'employeur qui doit régler le problème de la disparité de traitement entre les profs recrutés à l'ancienne et ceux qui sont depuis peu maîtrisés...

D'ailleurs, il y a explosion du nombre des candidats aux masters. Il faudra donc remettre des postes aux concours pour réguler la demande étudiante. Mais il faut aussi **désacraliser le concours-certification**. Ce qui donne la certification, c'est l'examen. Quant à la qualification... Sans doute est-elle balayée par la certification comme tout cela est, ensuite, pulvérisé par la compétence !

Reste que l'Enseignement Supérieur, université comprise, est capable de former à des **métiers**.

- Refonte de la carte des formations et concurrence du privé

La licence universitaire est devenue un diplôme d'établissement ; il y en a plus de 300 dont beaucoup ne sont délivrées que par quelques établissements seulement. La prolifération des intitulés des examens est insensée : jusqu'à 5000 ! Et, pourtant, c'est parce que l'offre de l'enseignement supérieur n'est pas suffisamment adaptée à la demande de l'hyperspécialisation que le secteur privé hors contrat peut faire prospérer son arnaque financière (cas des études de médecine ou, à Toulon, l'enseignement privé européen).

Lorsque le SNCA e.i.L. Convergence a voulu aborder la question de l'impréparation de beaucoup d'étudiants à l'université, de leurs défaillances linguistiques, de leur manque de culture générale, de leur comportement face à l'autorité calqué sur celui des collégiens et des lycéens, comme d'ailleurs face à l'acquisition des savoirs, cela a semblé être un point de vue déplacé : c'est une affaire à régler avant le baccalauréat. Le fait est là, cependant.

Mais pour faire une réforme, il faut cinq ans, n'est-ce pas ?

Est-ce à dire que le Ministre de l'Enseignement Supérieur est condamné, en dépit des changements de majorité politique, à ne mettre en œuvre que la réforme de son prédécesseur ?

*\* Madame Geneviève FIORASO*

*\*\* Toujours les préjugés ! Parce que vous êtes différent vous êtes plus, ou moins ; mais jamais équivalent !*

### DGESCO\*

Le 30 juin 2013, le SNCA e.i.L. Convergence a été reçu par les collaborateurs du Directeur de la DGESCO, retenu au Sénat pour cause de discussion de la loi de programmation et d'orientation présentée par Vincent PEILLON.

La demande d'audience était motivée par un rapport peu exact sur les internats d'excellence et par le tourbillon improductif autour du décrochage scolaire et de la MGIEN transformée en MLDS du jour au lendemain.

Ses interlocuteurs, qui ont récusé toute volonté idéologique de la part du ministère, ont voulu rassurer le SNCA e.i.L. Convergence : de l'expérimentation, les internats d'excellence vont passer à la généralisation ; certes, la MGIEN devient la MLDS, et cela dans toute la France ; un livret des innovations va faciliter son travail ; les jeunes décrocheurs seront pris en charge dès le collège, et pas seulement après 16 ans ; le service civil sera mis à contribution ; l'argent qui ne sera pas dépensé en redoublements sera affecté au suivi personnalisé\*\*, etc. Tout va pour le mieux.

Reste que le scandale des concours réservés, le refus de reconnaître la CPIF comme une discipline de dignité égale à celle des disciplines d'enseignement, que l'impréparation de la rentrée, en particulier pour la MLDS, mais pas seulement, demeurent.

Il est vrai qu'avec la « nouvelle monnaie », c'est-à-dire les personnels précaires, tout va s'arranger. Encore faudra-t-il que la DGRH ouvre son porte monnaie !

Et si elle ne le fait pas, la solution ressortit de tout ce qui relève, et relèvera demain plus encore, des collectivités territoriales ! Vive le partenariat régional ! Vivent les chartes régionales ! La troisième étape de décentralisation est la panacée universelle !

Le SNCA e.i.L. Convergence tire de cette audience la conviction que l'Education Nationale va être vendue à la découpe aux collectivités territoriales ce qui, pour refonder l'Ecole de la République, est pour le moins paradoxal.

Aucune idéologie là-dedans, bien entendu !

Rien que de l'inégalité et de l'injustice supplémentaires pour les élèves et pour les personnels.

Sous le regard impérieux de l'Union Européenne dont les pratiques démocratiques ne sont plus à vanter et dont les dirigeants tirent leur morgue de leur basse servilité aux marchés financiers !

\* Direction Générale de l'Enseignement Scolaire

\*\* Mon œil !

## **Il était une fois ... conte moderne et véridique histoire d'un petit sixième**

Il était une fois un papa qui, ayant ce jour-là du mois de juin, fini son travail plus tôt que d'habitude, décida d'aller chercher son fils au collège, le collège Louis XVI, collège de banlieue, apparemment sans histoire.

Ne voyant pas sortir son petit sixième, le papa entra dans l'établissement. Quelle ne fut pas sa surprise de trouver l'enfant en larmes, dans le hall d'entrée, ses lunettes cassées à la main ! A proximité, se tenaient le CPE, une surveillante, un condisciple du petit garçon et un adulte, vraisemblablement le père de l'autre enfant.

Le papa salua tout le monde et demanda à son enfant la raison de son chagrin. C'est l'autre garçon qui dans la cour avait cassé les lunettes.

Le CPE invite tout le monde à entrer dans son bureau où l'enfant toujours pleurant raconte qu'à la suite d'un jeu, il s'est retrouvé au sol et roué de coups de pied par son camarade, notamment au visage, ce qui a cassé les lunettes.

Le papa ramène son fils à la maison et découvre alors que le corps du garçonnet est couvert d'ecchymoses : il s'agit donc de beaucoup plus qu'une paire de lunettes cassée !

Immédiatement, il téléphone au collège pour informer de sa découverte. Le Principal étant injoignable, c'est le CPE qui prend la communication et est informé de l'étendue des dégâts sur le corps de l'enfant. Ensuite, le papa conduit l'enfant chez le médecin qui prescrit que pendant huit jours la petite victime ne doit pas retourner au collège.

Le lendemain le papa retéléphone au collège Louis XVI dont le Principal est toujours indisponible. Le papa laisse un message à la secrétaire et un numéro où le joindre. C'est le principal adjoint qui appelle un peu plus tard : il suggère que c'est peut-être l'enfant qui a cassé tout seul ses lunettes ; il insinue même qu'il aurait bien pu se donner lui-même des coups ... A quoi le papa répond qu'il va porter plainte.

Puis il prend contact avec la gendarmerie et explique l'affaire. Il demande aussi un rendez-vous. Peu après, la gendarmerie le joint et lui dit que l'auteur des coups n'ayant que onze ans la plainte ne sera pas retenue. Mais il y a bien un responsable légal de cet enfant ! De toute façon, le papa et son fils se rendent le jour suivant à la gendarmerie où ils sont auditionnés en deux fois pendant 4 h 30. Finalement, la plainte est enregistrée, avec en annexe la décision du médecin de famille. Toutefois, il est conseillé de voir un médecin légiste pour confirmer cette décision. Ce qui sera fait au début de la semaine suivante.

***INFORMATION au lecteur : quelques jours avant l'affaire, le fils, délégué de classe, s'était interposé entre le frère aîné du futur donneur de coups et un camarade de sa classe que le grand tourmentait sans cesse.***

Le conte reprend :

Depuis le début de cette lamentable affaire, le papa a toujours tenté d'établir le contact avec le Principal du collège Louis XVI afin d'en obtenir un rendez-vous. En vain. Il a aussi alerté le maire de sa commune et celui sur le territoire duquel se trouve le collège Louis XVI.

Passant outre au silence du Principal et pour le contrecarrer, le papa a prévenu la direction académique et lui a demandé de lui obtenir un rendez-vous. Comme par enchantement, et une semaine, tout de même, après l'agression commise contre leur fils, les parents ont été reçus par Monsieur le Principal du collège Louis XVI ! Celui-ci a pris des engagements pour mettre les élèves en garde contre la violence. Mais qu'a-t-il fait ce jour même où l'enfant revenait au collège ? Rien ; pas même éviter de mettre la victime qui revient dans sa classe en contact avec son agresseur qui y est toujours et n'a pas manqué l'école pendant une semaine !

***INFORMATION au lecteur : au moment de l'agression aucun adulte n'était présent ; et au lieu de prévenir la famille de la victime, celle-ci a été priée de retourner en cours.***

Le conte reprend :

Non seulement la victime, onze ans elle aussi, doit chaque jour côtoyer son agresseur, mais, de plus, elle se fait interpeller moqueusement par le grand frère. A nouveau, aucun contact n'est plus possible avec le Principal. Après une nouvelle intervention auprès de la direction académique, des courriels sont échangés d'où il ressort d'abord que le préjudice subi par l'enfant n'a pas été pris en compte : ni mesure conservatoire, pourtant prévue par la loi, ni sanction contre l'agresseur. A quoi est répondu qu'une enquête judiciaire étant en cours la seule possibilité est de faire de la prévention. Le papa rappelle que c'est plutôt à la phase curative qu'il faut passer dans l'intérêt de tous, y compris de l'agresseur, et qu'il est temps de réunir le conseil de discipline, instance démocratique de débat entre les protagonistes du conflit et leurs représentants, seule à même de trouver la solution au conflit.

L'échange s'arrête là ; mais, par la bande, la direction académique fait savoir qu'il faudrait que le papa se calme ... En échange de quoi elle se charge de régler le problème dans les jours qui viennent.

Quinze jours après le tabassage de son fils dans la cour de récré du collège Louis XVI, le papa constate qu'aucun dénouement n'est intervenu.

### ***MORALITES***

#### ***Première moralité***

Quoique en charge d'éduquer les futurs citoyens de la République, l'institution scolaire a beaucoup de mal à admettre que la LOI républicaine doit aussi s'appliquer, et intégralement, chez elle.

#### ***Deuxième moralité***

De là sa propension devant les problèmes de violence qui la minent à ne pas les ébruiter au dehors et à s'effaroucher quand par hasard ils percent les murs de sa loi du silence.

#### ***Troisième moralité***

Ce double déni de vérité qui fait d'une victime un coupable qu'il faut réduire au silence et d'un coupable un impuni permet d'éviter la mise en cause et l'insuffisance de la discipline intérieure des établissements.

***Grâce à ces accommodements subreptices avec les principes et les valeurs de l'Ecole Laïque l'image de marque du collège Louis XVI doit rester intacte.***

Texte d'un parent d'élève transmis à la Commission Ouvrière des Personnels Précaires